

Communication N° 24 - 2012 au Conseil communal

Séance du 12 décembre 2012

**Participation de la Commune de Pully à la constitution de la
société de gestion des déchets du périmètre lausannois
(Gedrel S.A.) - Préavis N° 11-1996**

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

En date du 18 septembre 1996, le Conseil communal a accepté le préavis cité en titre.

Par ce biais, il a notamment :

- approuvé la participation de la Commune de Pully à la constitution de la société Gedrel S.A. ;
- alloué à cet effet à la Municipalité un montant de CHF 951'000.00 pour la souscription de 317 actions nominatives de CHF 3'000.00 chacune, libérables immédiatement à 50 % de leur valeur nominale ;
- autorisé la Municipalité à souscrire des actions supplémentaires à raison d'une action d'une valeur nominale de CHF 3'000.00, chaque fois que la population augmente de 50 habitants ;
- accepté les libérations complémentaires du capital-actions sur les appels de versements décidés par l'assemblée générale de ladite société.

Pour rappel, le Plan directeur cantonal de gestion des déchets prévoit 8 périmètres de gestion des déchets. Celui de la région lausannoise est Gedrel S.A. qui regroupe actuellement 12 communes : Belmont-sur-Lausanne, Cugy, Epalinges, Etagnières, Froideville, Lausanne, Lutry, Le Mont-sur-Lausanne, Morrens, Paudex, Pully et Savigny.

Les buts principaux de ce périmètre de gestion des déchets avaient été fixés comme suit :

- participer aux séances de la Commission cantonale de coordination sur la gestion des déchets ;
- assurer une coordination générale de la gestion des déchets au sein du périmètre ;
- rassembler les fonds nécessaires pour la participation au capital-actions de la société de l'usine d'incinération Tridel ;
- participer au financement et à la gestion d'autres installations de tri ou de recyclage des déchets en fonction des besoins exprimés par les communes du périmètre.



A sa fondation, le capital de Gedrel S.A. s'est limité à CHF 105'000.00. La participation de la Ville de Pully s'est élevée à CHF 9'510.00 au printemps 1997. Par la suite, le montant de CHF 486'900.00 a été versé pour permettre à Gedrel S.A. de participer au capital-actions de l'usine d'incinération Tridel. Au total, CHF 496'410.00 ont été investis par Pully au sein de Gedrel S.A.

L'usine Tridel est construite et fonctionne sans problème depuis l'automne 2006 ; il n'y a donc pas de nécessité de recapitalisation obligeant Gedrel S.A. à libérer davantage de fonds. De plus, aucune autre installation de traitement de déchets à laquelle il serait judicieux que Pully participe n'est prévue à ce jour.

Au vu de ce qui précède, aucune augmentation du capital de Gedrel S.A. n'est envisagée. La présente communication a pour but de renseigner votre Conseil sur la décision prise par la Municipalité de procéder au bouclage des crédits d'investissement engagés pour la participation au capital de Gedrel S.A., selon les indications ci-après :

- Le coût total des montants dépensés s'élève à CHF 496'410.00.
- La participation actuelle est inférieure de CHF 454'590.00 par rapport à la demande de crédit qui s'élevait à CHF 951'000.00 (préavis N° 11-1996).

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic  Le secrétaire municipal 
G. Reichen  Ph. Steiner

Pully, le 5 décembre 2012